

DATE DE PUBLICATION : 10 mars 2023

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ÎLE-DE-FRANCE

**Délégation de signature donnée par le directeur régional de l'Île-de-France
au directeur délégué et son adjoint de l'antenne économique de Paris**

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, au Directeur régional de l'Île-de-France, Monsieur Jean-Pascal PREVET, le 1er mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à Monsieur Bruno JUILLET, directeur délégué de l'antenne économique de Paris-Bastille, et, en cas d'absence ou d'empêchement à Monsieur Armel AUFFRET, adjoint au directeur de l'antenne économique, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la banque, relatif à l'exercice des activités de l'antenne économique de Paris-Bastille.

Monsieur Bruno JUILLET reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de l'antenne économique de Paris-Bastille.

Fait à Paris-La Défense, le 2 mars 2023

Jean-Pascal PREVET